

OKINAWA TE TRADITIONNEL

ASSEMBLEE GENERALE

06 juillet 2021

1) Bilan financier présenté par THOUVENOT Caroline

	SOLDE juin 2020	RECETTES	DEPENSES	SOLDE au 6/7/21
COMPTE BANCAIRE	6 358,94 €	4 958,00 €	5 852,98 €	5 463,96 €
CAISSE	1 547,00 €	545,00 €	11,00 €	2 081,00 €
Caisse épargne	10,00 €	0,00 €	0,00 €	10,00 €
TOTAL	7 915,94 €	5 503,00 €	5 863,98 €	7 554,96 €
Différence				-360,98 €

REPARTITION RECETTES		%
Cotisations adultes	2 778,66 €	50,49%
Cotisations enfants	2 071,66 €	37,65%
Tenues	579,67 €	10,53%
MUG	16,00 €	0,29%
Ecussons	7,00 €	0,13%

REPARTITION DEPENSES		%
Imprimerie (passeports/livrets/sacs/journal)	1 637,40 €	27,92%
Adhésion Fédération	1 554,00 €	26,50%
Tenues	1 065,50 €	18,17%
Broderies (écussons 600€+ceintures brodées)	688,00 €	11,73%
Matériel (protections enfants)	403,92 €	6,89%
Assurance (MDS années 2019-2021 + MMA 2020-21)	276,80 €	4,72%
Poste	162,76 €	2,78%
Pharmacie	11,00 €	0,19%

Un investissement important mais qui porte sur le long terme a été effectué pour le passeport et le livret du pratiquant. Dans une moindre mesure dans des protections enfants pour la pratique du kumite.

2) Bilan technique présenté par P. MERCKEL

Suite à la situation sociale et sanitaire, l'activité a été mise à mal. Tous les projets programmés ont dû être annulés : stage avec maîtres HIGA et ADANIYA, séminaire VAK, stage de Iaidô, téléthon....

Seule la participation à la journée des associations a pu se concrétiser.

Pour 2021-2022, nous pouvons prévoir

Au dôjô

- Journée des associations sportives en septembre 2021 à Luxeuil. La date n'est pas arrêtée à ce jour, le dimanche 26 semble être retenu.
- Journée des sports à Saint-Sauveur le 28 août 2021, au dôjô, de 9h à 12h.
- Accueil de HIGA Sensei les 23 et 24 octobre 2021.
- 2 stages de Kobudô avec ADANIYA Sensei, dont un le 24 et 25 septembre 2021 et le second en juin 2022

- Téléthon le 1^{er} samedi de décembre
- Stage de Iaidô en juillet 2022

Hors dôjô

- Séminaire VAK au printemps 2022.

Ceintures et grades

- Mise en place des programmes adultes et enfants
- Mise en place des couleurs de ceintures

Félicitations !

- 3 nouveaux yudansha en kobudô : Axel DEJOUX, Caroline THOUVENOT et Jacky ROQUEL

3) **Fin des cours** : 06 juillet 2021

4) **Reprise des cours** : 31 août 2021

5) **Responsabilité des cours**

La responsabilité de l'ensemble des cours est assurée par P. MERCKEL.

Par délégation :

1. Enfants à Saint Sauveur : MAGUIN Michel assisté de ROQUEL Jacky et LACOMBE Ludovic (selon disponibilité)
2. Enfants à Fougerolles : MIDROUILLET François
3. Kobudô à Fougerolles : MIDROUILLET François

Organisation des cours :

Karatedô enfants Saint sauveur :	mardi de 18h à 19h30
Karatedô enfants Fougerolles :	mercredi de 16 h à 17h30
Karatedô adultes Saint Sauveur :	mardi et jeudi de 19h30 à 21h
Kobudô Luxeuil (ou saint sauveur) :	vendredi 19h à 20h30
Kobudô Fougerolles :	dimanche de 10h à 11h 30
Iaidô Saint Sauveur :	dimanche de 9 h 00 à 11h 30

6) **Assurance**

1. Assurance de chaque adhérent : MDS (cout individuel 5.99€) ou licence fédérale (coût inclus dans la licence 0.75 €)
2. Assurance de la salle : MMA Contacter l'assurance pour s'assurer de l'assurance de la salle utilisée à Fougerolles.

7) **Affiliations**

1. DNBK pour P.MERCKEL, prise en charge par le dojo, de l'ordre de 60€ annuel.
2. VAK (gratuit)
3. Fédération FFK (qui nous fait grâce des 250€ de cotisation pour l'année 2021-2022)
Renouvellement des adhésions individuelles de tous les pratiquants de karate pour la prochaine saison dans l'espoir d'un échange avec la FFK suite au changement du directeur technique départemental et aux projets de rencontres annoncés par Mme MAURIS, présidente départementale.

Le coût des diplômes décernés par maitre HIGA est pris en charge par le dojo à hauteur de 50%

8) **Commande matériel**

Assuré par bureau

9) **Cotisations et financement activités**

Cotisations

Au regard de la situation, il est voté une modification des cotisations, prenant en compte la licence fédérale qui reste due dans son intégralité.

- Pour les nouveaux inscrits, la cotisation est entière et dégressive selon la date d'inscription
- Pour les reinscriptions, et ce pour compenser l'arrêt des activités une diminution de 100% est appliquée sur le montant de la cotisation associative.

	REINSCRIPTION	INSCRIPTION		
			A compter du 1 ^{er} mars	A compter du 1 ^{er} mai
Pour l'ensemble des disciplines ou karatedô uniquement				
A partir de 14 ans	37 €	130 €	100 €	70 €
< 14 ans	37 €	95 €	65 €	40 €
Pour la pratique du Iaidô uniquement	0 €	100 €	80 €	60 €
Pour la pratique du Kobudô uniquement	0 €	100 €	80 €	60 €

L'état met en place une aide : le PASS-SPORT (Voir document joint). Nous ferons les démarches pour en bénéficier.



PASS SPORT

Qu'est-ce que le « Pass'Sport » ?

C'est une allocation de rentrée sportive. D'un montant de **50 euros**, cette aide de l'État est destinée aux enfants de **6 à 18 ans** bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire 2021. Elle leur permettra de prendre une adhésion ou une licence dans une association sportive dès septembre 2021 durant toute l'année scolaire 2021-2022.



À qui s'adresse le « Pass'Sport » ?

Aux allocataires de l'Allocation de Rentrée Scolaire 2021 (ARS) soit 5,2 M d'enfants au sein de 3 millions de foyers, et aux jeunes de 6 à 18 ans bénéficiaires de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), soit 200000 jeunes.

Au total, 5,4 millions d'enfants seront éligibles au Pass'Sport.



Comment cela fonctionne ?

Les familles éligibles seront notifiées de cette aide par un courrier dans la 2^{ème} moitié du mois d'août. Elles devront présenter ce courrier aux clubs sportifs de leur choix et volontaires du réseau Pass'Sport lors de l'adhésion de leur enfant et se verront retrancher 50 euros à l'inscription.

Ce montant couvre tout ou partie du coût d'inscription dans un club, c'est-à-dire à la fois la partie « licence » reversée à la fédération, ainsi que la partie « cotisation » qui revient au club.

Elle sera donc versée non pas aux familles mais directement aux clubs.

Cette aide sera cumulable avec les dispositifs similaires mis en place par de nombreuses collectivités et les aides de la Caisse d'Allocations Familiales.



Où l'utiliser ?

Le Pass'Sport pourra être utilisé :

- dans les associations sportives affiliées aux fédérations sportives délégataires ;
- dans les quartiers prioritaires de la ville, auprès de toutes les associations sportives agréées qu'elles soient affiliées ou non à une fédération sportive ;
- dans le réseau des maisons sport-santé reconnues par les ministères de la Santé et des Sports.

Toutes les associations partenaires devront être volontaires, proposer **une découverte gratuite de leur activité** avant de confirmer la prise de licence.

Les associations sportives partenaires du dispositif Pass'Sport seront identifiées sur une carte interactive disponible sur le site www.sports.gouv.fr.

10

Financement activités

L'association peut financer des formations : DIF, CQP... Sur le principe, l'AG est d'accord. Aucun montant ne peut être budgété, ne connaissant pas le nombre de personnes concernées, ni le coût de ces formations. Les situations seront étudiées au cas par cas.

10) Communication

1. Dojo no shinbun : Difficile d'obtenir les articles...Quid de son avenir...
2. Livret du pratiquant OK aux nouveaux inscrits
3. Le site : à maintenir et à mettre à jour
4. Facebook...pas de volontaires pour s'en occuper.

11) Publicité

- Distribution des affiches à partir du 24 août 2021, au dōjō

Axe de distribution	Qui	Nbre affiche
St Loup sur Semouse, Fontaine	DAMIDAUX Michel	15
Aillevillers, Corbenay, Plombières	LACOMBE Ludovic	15
Fougerolles, Le val d'Ajol	GIL Geoffrey	15
Conflans, Breuches, Briaucourt	GRUNEVOLD Michek	10
St Sauveur, Saulx	MAGUIN Michel	10
Citers, Quers	GRUNEVOLD Michel	6
Froideconche, Raddon, Faucogney	CONTANT Sabrina	20
Luxeuil et environs	MERCKEL P/ PROLHAC V	50
BA116		3
		144

- Réalisation de l'affiche : format A3, A4 et A5 (affichettes). Prévoir affiches spécifiques pour le Kobudō à distribuer à Lure, Vesoul, Remiremont...

- Est républicain : Nous ferons un article en début de saison. P.MERCKEL s'en charge

12) Elections : Sans objet

13) Divers : Sans objet. Pas de questions posées par l'assemblée. Le principe d'un repas de fin d'année est évoqué.

La séance est levée et tous les points sont applicables dès ce jour.

Le Président

Le Trésorier

Le Secrétaire Général